

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2019 - 20H – COURMANGOUX

Dates de convocation et affichage : 13/05/2018 - Nombre de conseillers en exercice : 12

Ont été convoqués : Mireille MORNAY - Michel GAILLARD – Sébastien CHORRIER-COLLET – Thierry DUFOUR
Chloé BAYARD– Yves BAYLE– Christine DUBUJET - Thierry PARMENTIER - Isabelle TEIL - Marc TOURNIER
Violaine VARVAT- Annick HOMBERT

Nombre de conseillers présents : 10

Excusés : 2

Marc Tournier a donné procuration à Yves Bayle – Isabelle Teil a donné procuration à Sébastien Chorrier-Collet
Secrétaire de séance : Sébastien Chorrier-Collet

1. Approbation du compte-rendu de conseil du 5 avril 2019

Approuvé à l'unanimité.

2. Demande de subvention de l'association des parents d'élèves du collège du Grand Cèdre Coligny

L'association a sollicité une subvention pour financer ses activités.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite. La commune participe financièrement au SIVOS du collège.

3. Demande de subvention de L'association du sou des écoles de Val Revermont

L'association a sollicité une subvention de 200 € pour financer ses activités.

Le conseil municipal décide de ne pas donner suite. La commune a participé financièrement au voyage scolaire de cette année.

4. Délibération budgétaire pour le transfert des crédits du transfert de l'assainissement à CA3B

Dans le cadre du transfert des compétences eau et assainissement des budgets annexes des communes vers la CA3B, les budgets annexes eau et assainissement concernés ont été dissous au 31/12/2018 et les balances de sortie de ces budgets annexes viennent d'être intégrées par opérations d'ordre non budgétaires dans le budget principal. Afin de mettre en concordance le compte administratif avec le compte de gestion du budget principal de 2019, il convient de délibérer pour tenir compte du report sur le budget principal des résultats du budget annexe indiqués ci-après :

- Résultat fonctionnement 2018 : + 55 266.14 €
- Résultat d'investissement 2018 : + 7 047.29 €

Une décision modificative N°1 est nécessaire pour pouvoir intégrer et transférer ces résultats :

Investissement :

Recette : compte 001 (intégration du résultat) : + 7 047,29

Dépense : compte 1068 (transfert du solde à CA3b) : + 7 047.29

Fonctionnement :

Recette : compte 002 (intégration du résultat) : + 55 266.14

Dépense : compte 678 (transfert du solde à CA3B) : + 55 266.14

Approuvé à l'unanimité.

5. Point sur les travaux de la salle des fêtes

Les cabinets Bel Air Architecture et Caillaud Ingénierie retenus pour la maîtrise d'œuvre nous ont présenté les plans de restructuration de la salle des fêtes et ont finalisé la déclaration préalable.

Le projet a été envoyé pour avis aux différents services instructeurs : urbanisme, accessibilité et pompiers. Aucune remarque n'a été formulé.

L'entreprise DEFIM est intervenue pour les contrôles avant travaux. Aucune trace d'amiante n'a été détectée sur les 10 prélèvements faits.

6. Point et délibérations pour la reprise du restaurant

a- Jugement tribunal de Bourg en Bresse et Décision modificative n°2

La trésorerie informe que le tribunal de commerce de Bourg en Bresse a rendu son jugement en date du 17 avril 2019. Le tribunal a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif en date du 17 avril 2019 concernant la SARLU Le Candi, 253 rue du 16 avril 1944-Roissiat-01370 COURMANGOUX.

Le conseil municipal doit acter cette décision du tribunal afin de pouvoir éteindre la créance de 7 712.01 €. Pour ce faire, les crédits budgétaires ne sont pas assez importants. Il convient de faire une décision modificative du budget :

Fonctionnement – Dépenses : Compte 615221 (entretien bâtiment) : - 84.00 €
Compte 6542 (créances éteintes) : + 84.00 €

Le conseil déplore cette situation mais accepte l'abandon de cette créance compte tenu de la clôture de la société.

b- Les 3 dossiers ont été étudiés en commission le 15 mai en présence de la Chambre des Métiers, du service économique de CA3B, et de 7 membres du conseil municipal.

Il convient de prendre une délibération pour valider le candidat à retenir :

- DEPLANCHE Frédéric
- JULLIEN Véronique
- LAVERGNE Jérémy.

Vote du conseil : Mme JULLIEN Véronique est retenue à la majorité.

7. Informations et questions diverses.

A- Sécurisation RD 52 à Chevignat : la réunion publique avec les riverains a eu lieu le 3 mai à 18h30 sur place. 7 élus présents, 17 riverains et la presse. Les riverains remercient en préambule les élus d'avoir été écouté et consulté. L'esquisse des 2 plateaux est présentée et donne satisfaction à une grande majorité de l'assistance. Les réticences sont toutefois émises concernant le bruit supplémentaire. Le projet doit maintenant être monté par le maître d'œuvre Infratech qui avait déjà pour mission de faire l'esquisse. Celui-ci est à nouveau mandaté pour la suite de la mission. Son devis s'élève à 5920€ HT. Ce projet devra ensuite être validé par le conseil départemental avant le lancement de la consultation des entreprises si possible en septembre.

Le conseil municipal donne son accord à la majorité pour la poursuite du projet et la mission de maîtrise d'œuvre. La consultation pour les travaux sera lancée à l'automne.

B- Demande de ATC France, Hébergeur télécom, pour installer un pylône en vue de l'amélioration des communications des téléphones mobiles pour les 4 grands opérateurs (Bouygues, Orange, Sfr, Free). Celui-ci pourrait être installé le long de la RD 52b route de Bourcia, à 200 m du haut du Sentier Mémoire de Pierre. Outre les pavillons de Plain Champ, les maisons les plus proches sont à 500m. Une antenne rayonne environ sur 5 km. Celle exploitée par Courmangoux sont à Coligny, Treffort et St Etienne du Bois. Il faut 80 m² environ pour un pylône d'une hauteur d'environ 30 m, un terrain communal et un accord de réservation du conseil municipal. Dans un second temps, si le PLU le permet, une convention sera à signer avec la mairie et l'exploitant. La location annuelle serait entre 1000 et 1500€.

Compte tenu de la mauvaise réception des téléphones mobiles sur plusieurs secteurs de la commune, à la majorité, le conseil donne un accord de principe pour l'étude de ce projet.

C- Réception d'un devis pour la pose d'enrobés dans les allées du cimetière.

D'autres devis seront demandés et l'engagement éventuel sera décidé après résultat de la consultation des travaux de la salle des fêtes.

D- Travaux de changement du réseau d'eau potable le long de la RD 118 à Courmangoux et la Courbatière pour 3 mois, démarrage des travaux le 3 juin. Déviation des transports scolaires, voire changement de lieu de certains arrêts à voir entre CA3B et le SIE ASR.

E- Le Syndicat propose de poser une borne à incendie (environ 2500€) à la sortie de la Courbatière direction la Tepe, plutôt que modifier la réserve d'eau (devis Piquand 3636€ HT).

Séance close à 22h30 - La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le vendredi 28 juin 2019 à 20h.